

MODES DE PAIEMENT

Prélèvements mensuels automatiques faits par **L'Unique Assurances**

Nos dossiers indiquent qu'à votre dernier renouvellement, vous avez choisi de verser vos primes par prélèvements bancaires automatiques. À moins d'avis contraire, l'assureur prélèvera donc votre premier versement à la date indiquée sur votre relevé.

Les frais de gestion sur la mensualité des contrats de moins de deux ans sont :

Type de police	Prélèvements	Frais
Automobile et habitation	1 à 3	Aucun
	4 à 9	2 %
	10 à 12	4 %
Commercial	4 à 12	3 %

Quel que soit le type de police, il n'y a aucun frais de gestion ni d'intérêt sur les contrats de deux ans.

Autres modes de paiement

Un chèque à la date du renouvellement ou de l'émission à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**
(veuillez inclure une copie de votre facture avec votre paiement)

ou

Trois versements (faire les chèques à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**)

1^{er} chèque : 1/3 de la prime à l'entrée en vigueur de la police

2^e chèque : 1/3 de la prime 30 jours après le 1^{er} versement

3^e chèque : 1/3 de la prime 60 jours après le 1^{er} versement.

Si vous choisissez ce mode de paiement, veuillez envoyer les trois chèques postdatés en même temps, avec une copie de votre facture.

Paiement total par carte de crédit
(veuillez joindre une copie de votre facture au présent document)

Police n°: _____

Visa Numéro de carte de crédit : _____

ou

Date d'expiration : _____

MasterCard

Nom du titulaire de la carte : _____

Paiement total en ligne au www.sogedent.qc.ca